

CLASSE PREPARATOIRE HAUT NIVEAU



34 rue de la gare – BP 77
62310 – FRUGES

Tel : 03.21.04.41.85
Fax : 03.21.04.84.56
Facebook : Section Fruges Judo

Internet : <http://jacques-brel-fruges.savoirsnumeriques5962.fr/>

CALENDRIER

Imprimés 1 à 4	A retourner avant le 10 mars 2017
Tests Sportifs pour l'entrée en section	Mercredi 15 Mars 2017* 13h30 – 15h30
Commission de sélection	Mercredi 15 mars 2017 (suite aux tests)
Envoi des résultats de la Commission Envoi des dossiers pour l'inscription définitive	Mercredi 29 mars 2017
Retour des dossiers d'inscription	FIN JUIN 2017 La date précise de dépôt du dossier au collège sera indiquée sur le dossier

- Selon la date du championnat de France UNSS, les tests sportifs peuvent être reportés d'une semaine (au mercredi 22 mars).

PORTES OUVERTES Le samedi 18 mars 2017
9h30 - 12h30
(prévisionnel)

Les imprimés 1 à 3 sont à retourner au collège (avec les pièces justificatives)
avant le vendredi 10 mars 2017

Au vu du dossier scolaire, un rendez-vous peut être donné avec Monsieur le Principal

La section sportive Judo, implantée à Fruges depuis 1992 s'inscrit dans la politique fédérale d'accession au haut niveau.

Elle agit en complémentarité avec les clubs et pôles espoirs.

Le rôle principal de la section sportive est de permettre aux meilleurs judokas départementaux et régionaux d'entreprendre une scolarité conforme aux programmes officiels, tout en bénéficiant d'un aménagement d'horaires, et parallèlement de suivre une préparation de judoka de qualité à raison de 5 entraînements hebdomadaires (ainsi que différentes actions mises en place tout au long de l'année).

1 . Aspect sportif :

La section sportive rectorale de judo n'est pas un club mais une structure officielle, agréée par le ministère de l'éducation nationale, reconnue par les collectivités territoriales, mise à la disposition de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). La section est ouverte à tous les licenciés FFJDA. Chaque judoka continue d'appartenir à son club d'origine où il prend sa licence. Le responsable de la section est Mr SEMAIN Anthony, professeur d'EPS, titulaire du DEJEPS option « judo-jujitsu ».

2. Le recrutement :

2.1. L'entrée en section :

Tout licencié FFJDA peut postuler à l'entrée en section sportive. Suite à l'examen des dossiers scolaires et aux tests sportifs, une commission valide la liste des candidats retenus.

Ces tests de sélection sont organisés le mercredi 15 mars 2017.

Ils se divisent en deux parties : un entraînement sur le tapis de judo encadré par le professeur de section (tests physiques pour les élèves), un entretien entre les parents et Mr le principal ou Mme le principal adjoint (étude du dossier scolaire de l'élève).

2.2. L'Emploi du temps :

Les entraînements se déroulent au dojo, salle des sports Jean-Luc ROUGE à côté du collège. les élèves bénéficient de 9 heures de judo hebdomadaire.

2.3. Les compétitions :

La participation aux compétitions officielles (district, département, région, France, sélection équipe) est **OBLIGATOIRE** ainsi qu'aux rencontres UNSS.

Les judokas restent cependant licenciés dans leurs clubs.

Ces dispositions ne se substituent pas aux modalités fixées par la circulaire n° 2003-062 du 24/04/2003, elles ne font que préciser et compléter certaines d'entre elles.

3. Aménagements particuliers :

Heures d'études dirigées :

Les élèves peuvent bénéficier d'heures de soutien ; des études dirigées sont prises en charge par les assistants d'éducation.

Alimentation :

Chaque année une diététicienne ou l'infirmière scolaire assure auprès des judokas une information sur l'équilibre alimentaire du sportif, la cantine scolaire est quant à elle soumise à la législation la concernant.

Bulletins scolaires :

Le bulletin scolaire trimestriel comporte une note de judo avec avis du responsable de la section.

Surveillance médicale :

A l'entrée en section, les élèves doivent présenter un certificat médical de « non contre indication à la pratique du judo en compétition », le médecin scolaire suit les élèves. Les judokas blessés peuvent prendre leurs séances de kinésithérapie sur Fruges.

Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) :

Les élèves en section ont l'obligation de se licencier à l'UNSS afin de pouvoir participer aux entraînements du mercredi après-midi ainsi qu'aux championnats UNSS de judo (feuille d'inscription avec pièces à fournir donnée en début d'année).

4. Internat :

Au sein du collège, il est ouvert du lundi matin au vendredi après-midi 16h30.

L'élève boursier bénéficie de la prime à l'internat et d'une aide à la restauration en fonction de son taux de bourse.

5. L'encadrement pédagogique :

Le responsable de la section sportive est Mr Anthony SEMAIN. Il est chargé de l'encadrement technique, de la préparation physique et du suivi des résultats scolaires, il est placé sous la responsabilité du responsable de l'équipe technique régionale (ETR) Madame Pauline CAMUS.

Les responsables pourront s'entourer de cadres adjoints (hauts-gradés, compétiteur de haut niveau,...)

6. Le maintien en section :

La commission décide sur examens des bulletins scolaires et résultats sportifs, du maintien de chaque élève. Toutefois pour raison grave de discipline, de fléchissement de travail scolaire ou de comportement inadéquat, le principal peut prononcer une suspension temporaire d'entraînement, voir même une exclusion définitive en cours d'année.

7. Ils sont passés par Fruges :

Morgane RIBOUT : Championne du monde 2009, 3^{ème} aux championnats d'Europe 2009, Championne d'Europe par équipe de club,...

Clémentine LOUCHEZ : 3 fois médaillés aux championnats de France 1^{ère} division, titulaire aux championnats d'Europe junior, sélectionnée au Tournoi de Paris 2013 et 2015.

Julien BOUQUILLON : Champion de France cadet, 3^{ème} aux championnats d'Europe cadet.

Gaétane DEBERDT : Championne de France Junior, 3^{ème} aux championnats de France Cadette.

Emanuelle MOUZAY : Championne de France 2^{ème} division, championne de France UNSS.

Et bien d'autres encore !

Dispositions académiques particulières prévues pour l'examen et le suivi médical des élèves des sections sportives scolaires

Ces dispositions ne se substituent pas aux modalités fixées par la circulaire n° 2003-062 du 24/04/2003. Elles ne font que préciser et compléter certaines d'entre elles.

L'examen médical annuel

il doit être effectué, auprès d'un médecin titulaire d'une qualification spécifique en matière de médecine du sport, choisi par la famille.

pour faciliter cette démarche, et dans l'attente d'une liste officielle, il conviendra de se référer, aux annuaires existants et aux centres médico-sportifs (CMS).

Nous attirons votre attention, sur le fait que la réalisation d'un ECG de repos nécessite un matériel spécifique dont ne dispose pas nécessairement tout médecin dans son cabinet. En cas de difficultés, cet examen spécifique pourra être réalisé dans un deuxième temps, notamment au sein d'un CMS.

La fiche médicale annexée définit le protocole qui pourra être utilement complété par un test d'effort (Ruffier-Dickson).

Le retour du certificat médical de non contre indication, et de la fiche médicale destinée au médecin et à l'infirmière de l'établissement est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble.

Le suivi en cours d'année scolaire

L'infirmière de l'établissement est l'interlocuteur privilégié de proximité susceptible de répondre aux premières sollicitations des élèves et des parents. Elle adresse au médecin de l'établissement les élèves qui nécessitent une visite complémentaire.

IMPRIME N° 1

RENSEIGNEMENTS GENERAUX
PRE-INSCRIPTION INTERNAT
(Joindre impérativement les pièces suivantes)

Entrée en 6^{ème} : copie des relevés de notes de CM1 et CM2

Autre : copie des bulletins trimestriels depuis la 6^{ème}.

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

ADRESSE :

.....
.....
.....

NOM / PRENOM PERE: Profession :

NOM / PRENOM MERE : Profession :

TEL : PORT :

SITUATION PARENTALE :

SCOLARITE EN COURS :

ETABLISSEMENT ACTUEL :

CLASSE FREQUENTEE : LANGUE VIVANTE :

SCOLARITE RENTREE :

CLASSE PREVISIONNELLE A LA RENTREE :

LANGUE VIVANTE (LV2 Allemand ou Espagnol) :

.....
.....

IMPRIME N° 2

RENSEINEMENTS JUDO

	NOM	Prénom	Tel	Adresse
CLUB :				
Enseignant				
Président				

Autorisation du président ou professeur du club (obligatoire)

Je soussigné(e) Professeur / président de l'association autorise notre élève à faire acte de candidature à la section sportive de Fruges.

Signature

PALMARES SPORTIF

Notez vos 3 meilleurs résultats en compétition officielle :

-

-

-

IMPRIME N° 3

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

FICHE DE CONTROLE MEDICAL EN VUE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE INTENSE

NOM : PRENOM :

Date de Naissance :

Antécédents médicaux et chirurgicaux / vaccinations

MORPHOLOGIE

TAILLE :

POIDS

Appareil locomoteur
Trouble de la statique
Rachis
Membres supérieurs
Membres inférieurs

APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE

Pouls tension artérielle
Auscultation – ECG
Test d'effort

APPAREIL RESPIRATOIRE

Spiromètre
Auscultation
Perméabilité nasale

OBSERVATIONS :

Je déclare que M..... est apte à l'entrée en section sportive.

Signature et tampon du médecin :

Date :

Contacts :

Collège Jacques Brel, 34 rue de la Gare 62310 Fruges

Tel (secrétariat): 03.21.04.41.85

Fax : 03.21.04.84.46

Mail : ce0620085f@ac-lille.fr

Internet : <http://www5.ac-lille.fr/-jbrelfruges/>

Facebook : section Fruges judo

Tel (professeur section) : 06.50.01.89.46

